

# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social : 13, rue Trigance - 13002 MARSEILLE



## COUPE DE FRANCE DES CLUBS F.F.P.J.P. - 2015/2016

Le 19 Septembre 2014

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous le calendrier des rencontres ainsi que le montant des frais de participation de la F.F.P.J.P. - (**à faire suivre auprès de tous vos clubs**) :

### 23 Aout 2015                      Date butoir de réception des équipes qualifiées.

27 Aout 2015                      Envoi aux Clubs du tirage du premier tour.

### 27 Septembre 2015              Date butoir du premier tour de la compétition.

01 Octobre 2015                Envoi aux Clubs du tirage du deuxième tour.

08 Novembre 2015             Date butoir du deuxième tour de la compétition.

12 Novembre 2015             Envoi aux Clubs du tirage du troisième tour.

13 Décembre 2015             Date butoir du troisième tour de la compétition.

16 Décembre 2015             Envoi aux Clubs du tirage du quatrième tour.

07 Février 2016                Date butoir du quatrième tour de la compétition.

22 Février 2016 (*Samedi*)    Date des 16<sup>e</sup> de finale nationale par tirage intégral.

21 Février 2016 (*Dimanche*) Date des 8<sup>e</sup> de finale nationale.

Date de la Finale Nationale : du 17 au 19 Mars 2016 à .....

1

### Participation FFPJP aux frais de déplacement des Clubs

1 <sup>er</sup> Tour en zone	110 €
2 <sup>ème</sup> Tour en zone (Cadrage et 16 <sup>ème</sup> )	150 €
3 <sup>ème</sup> Tour en zone (1/8 <sup>ème</sup> )	180 €
4 <sup>ème</sup> Tour en zone (1/4 de finale)	250 €
<u>A partir des 16<sup>ème</sup> de finale : Frais de déplacement base Via Michelin (2 voitures)</u>	
16 <sup>ème</sup> de finale nationale (perdants)	+ Forfait 350 €
8 <sup>ème</sup> de finale nationale (perdants et gagnants)	+ Forfait 700 €
Quart de finale	+ Forfait 800 €
Demi-finale	+ Forfait 1.400 €
Finaliste	+ Forfait 2.400 €
Vainqueur	+ Forfait 3.500 €

**Précision importante :** Les remboursements des frais de déplacements et indemnités, du 1<sup>er</sup> tour jusqu'au 8<sup>ème</sup> de finale nationale, seront effectués sur la fiche financière établie en octobre de chaque année vers les comités des clubs concernés.

Seuls les remboursements, concernant les 8 clubs ayant participé à la finale nationale, en mars 2014, seront effectués directement aux clubs qui devront fournir un RIB pour être remboursés.

(Mise à jour le 19.09.2014)